



**Commune de Lécousse**  
Arrondissement Fougères – Vitré  
Département d'Ille-et-Vilaine

---

## Compte-rendu du Conseil municipal du 06 juin 2019

---

*L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le six juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,*

*Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Joseph PELLE, Adjoint ;  
Anne AUFFRET, Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Maryvonne FEVRIER, Magali FONTAINE, Roland FOUGERAY, Anne-Sophie GAUTIER, Judith GUEFFEN, Clotilde RAITE, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.*

*Excusé(s) : Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à M. le Maire), Evelyne FEUVRIER (pouvoir à Maryvonne FEVRIER), Patrick LECAUX, Paul MUGNIER (pouvoir à Joseph PELLE), Myriam TOUCHARD (pouvoir à Daniel TANCEREL).*

*Secrétaire de séance : Magali FONTAINE*

*Nombre de membres en exercice : 22*

*Date de la convocation : 29.05.2019*

*Nombre de présents : 17*

*Pouvoirs : 4*

\*\*

**Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 03 mai 2019.**

<b>1 – Jeunesse – Enfance - Education</b>
---

### **1.2 – Crédits et tarifs scolaires 2019/2020 :**

Mme Perrin présente les propositions de crédits scolaires et tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020.

**Après examen, le Conseil municipal valide à l'unanimité les crédits et tarifs proposés par la commission.**

### **1.2 – Unité d'Enseignement Externalisée à l'école primaire Montaubert – Convention commune de Lécousse / IME de la Dussetière pour l'année scolaire 2019/2020 :**

A la rentrée 2017, une unité d'enseignement externalisée de l'IME a été mise en place au groupe scolaire Montaubert, dans la cadre de la signature d'une convention entre l'inspection académique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'IME.

Parallèlement, pour la mise à disposition d'une classe à l'école Montaubert, une convention « ad hoc » a été signée entre l'IME et la commune sur les modalités d'accès et d'utilisation des locaux.

Aussi, l'IME de la Dussetière souhaitant le renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2019/2020 dans les mêmes conditions, **le Conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire ou un Adjoint à la signer.**

## 2 – Commission des marchés

### 2.1 – Hôtel de Ville – Adaptation de la vidéo projection salle du Conseil municipal – Devis :

Comme prévu au budget 2019, la société SAES a été consultée pour une solution de retour vidéo afin de compléter l'installation de vidéo projection existante dans la salle du Conseil. Un devis d'un montant de 3 651.23 € HT, soit 4 381.48€ TTC, a été proposé pour la fourniture et l'installation de ce retour vidéo.

***Suite au débat en commission des marchés, le Conseil municipal décide de ne pas valider de proposition, mais de constituer un groupe de travail afin d'y aborder les choix techniques et d'élargir la réflexion à la sonorisation de la salle...***

### 2.2 – Fourniture et pose de jeux – Devis :

En complément de la structure de jeu installée à Folleville en 2018, il est proposé l'acquisition d'un portique pour ce secteur, et d'un autre portique pour les jeux de la promenade verte.

***- Fourniture des jeux, devis de la société Proludic, pour un montant de 5 899.60 € HT,  
- Pose des jeux, devis de la société Récré'ation Ouest pour un montant de 1 495.00 € HT ;  
soit un montant total de 7 394.60 € HT, soit 8 873.52 € TTC.***

***A l'unanimité, le Conseil municipal valide ces devis.***

### 2.3 - Etude de faisabilité pour la rénovation et l'extension de la salle Emeraude – Devis :

Le cabinet d'architectes Laurent et Associés a été sollicité pour une étude de faisabilité concernant les travaux de rénovation et d'extension de la salle Emeraude : esquisses d'aménagement et approche budgétaire.

***Sur proposition de la commission des marchés, le Conseil municipal valide la proposition d'honoraires du cabinet pour cette étude s'élevant à 1 300 € HT, soit 1 560 € TTC.***

### 2.4 - Réfection liaison piétonne – Devis :

Dans le cadre du programme annuel de réfection des allées piétonnes, une consultation a été réalisée pour la rénovation de l'allée piétonne de la rue Alfred de Vigny rejoignant la promenade verte.

***Après analyse des offres, le Conseil retient, pour la réalisation de ces travaux, la proposition de l'entreprise Beaumont TP pour un montant de 5 780 € HT, soit 6 936 € TTC.***

### 2.5 - Eau potable – Compteurs sectoriels – Devis :

Dans le cadre de l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable, la ville de Fougères, préconise de procéder au changement de deux compteurs sectoriels :

- un compteur situé au carrefour des rues A. Berthelot / Guillardière / Pont Sec
- un compteur situé boulevard de la Motelle, au niveau rue Pierre Beylet

***A cet effet, le Conseil municipal décide d'accepter les devis suivants :***

***- devis de la société Smartewater d'un montant de 3 636 € HT, soit 4 363.20 € TTC, pour la fourniture des deux compteurs de sectorisation,  
- devis de l'entreprise Roussel d'un montant de 2 295.60 € HT, soit 2 754.72 € TTC, pour la réalisation d'un regard en maçonnerie pour le compteur sectoriel du boulevard de la Motelle, le compteur actuel étant en pleine terre.***

Ces dépenses seront imputées en section d'investissement du budget annexe eau potable 2019.

### 3 – Affaires financières

#### 3.1 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – Tarifs 2020 :

Conformément à l'article L.2333-12 du CGCT, les tarifs de la TLPE sont actualisés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de l'avant-dernière année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2020 s'élève à + 1,6 %.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure présentés et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020,**
- **d'autoriser le Maire ou un Adjoint à prendre les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.**

#### 3.2 – Budget principal – Décision modificative n°1 :

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la décision modificative n°1 du budget principal portant sur le reversement du foncier bâti à Fougères Agglomération pour les zones communautaires, à savoir la zone de la Meslais pour la commune de Lécousse.

**Afin de permettre ce mandatement, il est proposé au Conseil municipal de prévoir le transfert de crédits correspondants au sein de la section de fonctionnement :**

- + 500 € en dépense de fonctionnement cpte 739113**
- 500 € en dépense de fonctionnement cpte 022**

### 4 – Elargissement de la voie communale n°76 de la Bardoulais

Un élargissement de la voie communale n°76 est étudié depuis plusieurs années, afin de faciliter notamment l'accès à la Bardoulais où M. et Mme Laurent BRASSELET gèrent leur exploitation agricole.

Dans le cadre de cet élargissement, une acquisition et un échange préalable de terrains sont nécessaires avec les riverains concernés, M. et Mme Jean DAUGUET d'une part, et M. et Mme Laurent BRASSELET d'autre part.

Un plan de division provisoire - a été établi en 2012 par le cabinet de géomètres GEOMAT sur site, aux frais de la commune, et en présence des riverains :

- M. et Mme Jean Dauguet :
  - o cèdent à M. et Mme Laurent Brasselet la parcelle cadastrée section AV n°1 d'une contenance de 1 a 50,
  - o cèdent à la Commune de Lécousse, la parcelle cadastrée section AV n°60p d'une contenance de 0 a 09.
- M. et Mme Laurent Brasselet :
  - o cèdent à M. et Mme Jean Dauguet la parcelle cadastrée section AV n°60p d'une contenance de 1 a 50.
  - o cèdent à la Commune de Lécousse, la parcelle cadastrée section AV n°1p d'une contenance de 0 a 25.

En l'absence d'accord de M. et Mme BRASSELET sur cette proposition, et à la suite de nombreux échanges et tentatives de conciliation, la commune leur a adressé le 23 avril dernier un courrier les sollicitant sur leur position définitive sur ce dossier.

Par lettre reçue le 20 mai 2019 en réponse, M. et Mme Brasselet persistent dans leur refus, et considèrent que cet élargissement de la voie est à traiter avec M. et Mme Dauguet uniquement.

**En l'absence d'accord amiable, le Conseil municipal décide :**

- **de ne pas donner suite à ce projet d'élargissement de la VC N°76, et de considérer ce dossier comme clos,**
- **de notifier la présente décision aux riverains : M. et Mme Jean DAUGUET, ainsi que M. et Mme Laurent BRASSELET.**

<b>5 – Tirage au sort des jurés d’assises pour l’année 2020</b>
---

Le Conseil municipal a procédé, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de neuf personnes âgées de plus de 23 ans au 31/12/2019 :

	<b>NOM - Prénom</b>	<b>Adresse</b>
1	RAUT Marie épouse JUBAN	1 rue d’Espagne
2	SERRAND Michelle épouse GOUPIL	1 rue des Lavandières
3	MAUDET Martine épouse COUASNON	34 La Hamelinais
4	ROUSSEL Guillaume	19 rue de l’Eau Vive
5	LEVIEIL Monique épouse MAIGNANT	13 rue Frédéric Chopin
6	MARIAULT Christophe	9 rue Paul Gauguin
7	CASSAULT Jean-Noël	4 rue du Clos Fontaine
8	MONNIER Pierre	29 Chemin de la République
9	GOUIN Patrick	26 rue de la Guillardière

*Sans autre question, la séance est levée à 22h40*

Le Maire,  
Bernard MARBOEUF

Le secrétaire de séance  
Magali FONTAINE

\*\*